Agglomération du Bocage Bressuirais 27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184 79304 Bressuire Cedex

> Téléphone: 05 49 81 19 00 Fax: 05 49 81 02 20 contact@agglo2b.fr



DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Convention d'occupation domaine public atelier relais ZAE de la Lune - Pin - BCD Innov

Décision D-2025-005

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10 relatif au régime de délégation du Président;
- Vu l'article L521-41-3 du même Code selon lequel la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais se substitue aux EPCI ayant fusionné;
- Vu la délibération n°5 du 7 juillet 2011 du Conseil communautaire de la communauté de communes Delta-Sèvre-Argent portant classement des ateliers relais dans le domaine public communautaire;
- Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil communautaire en date du 09 novembre 2021 par laquelle il a été donné délégation au Président de prendre toute décision concernant « les occupations du domaine publics »;
- Vu l'arrêté n°A-2023-59 par lequel le Président donne délégation à Madame Emmanuelle MENARD, 1ère vice-Présidente, pour les domaines suivants : économie, agriculture, emploi et formation, foncier à vocation économique ;
- Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais assume les droits et obligations liés aux biens immobiliers qui appartenaient à l'ex C.C. Delta-Sèvre-Argent;
- Considérant que l'EIRL BCD Innov représentée par Monsieur Ludovic BELLOUARD est achetée à compter du 15 janvier 2025 par la SAS BCD INNOV représentée par Monsieur Benoît BARRON:

DECIDE

ARTICLE 1: de mettre fin à la convention d'occupation de l'atelier relais n°1, situé ZAE de la Lune au Pin, signée le 13 septembre 2024 entre l'Agglomération du Bocage Bressuirais et l'EIRL BCD Innov, représentée par Monsieur Ludovic BELLOUARD (SIRET : 492 200 621 00026) à la date du 14 janvier 2025.

ARTICLE 2: de signer une convention d'occupation de l'atelier relais n°1, situé zone d'activités de la Lune au Pin (79140), avec la société la SAS BCD Innov, représentée par Monsieur Benoît BARRON et dont le siège social est situé 4 rue Nicolas APPERT, 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES (SIREN: 939 392 304) à compter du 15 janvier 2025.

ARTICLE 3: Les conditions de la location sont les suivantes:

• Désignation et description du bien :

Atelier relais n° 1 d'une surface de 210 m², situé Zone d'activités économique de la Lune au Pin (79140) - sur la parcelle A1126

• Durée:

Douze mois à compter du 15 janvier 2025.

Montant du loyer:

Le loyer est fixé à 709,27 € HT par mois soit 851,12 € TTC par mois.

La taxe foncière sur le bâti et le non bâti sera refacturée tous les ans, au prorata temporis.

ARTICLE 4: Les recettes afférentes seront imputées sur le budget du Développement économique.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, à Monsieur le Receveur Municipal de BRESSUIRE et au locataire sus nommé.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 10/01/2025

La vice-Présidente, Madame Emmanuelle MENARD

Transmis en préfecture le

1 4 IAM 2025

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte -informe que le présent acte peut faire

d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de

à compter de la présente notification/ou publication.